

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

## LECTURES

---

**S'**IL y a encore certaines gens qui ne lisent pas : ce n'est certes pas la matière qui manque.

Le lecteur, quelqu'acharné fût-il, qui voudrait par lui-même se tenir au courant de tout ce qui paraît au soleil de la publicité, en nos temps de surproduction livresque, courrait grand risque de s'épuiser, avant d'avoir atteint son but.

Il se publie chaque année en livres, plaquettes, brochures, environ un demi-million d'ouvrages. C'est une avalanche de publications, de revues, de brochures, de journaux, d'imprimés de tout genre.

Quand on rapproche de cette abondante et facile production, l'imperfection et les difficultés de l'art graphique dans les âges reculés, on ne peut s'empêcher de rendre hommage aux bienfaits de la civilisation et au génie de l'inventeur.

A l'origine, il fallait graver sa pensée sur la pierre et la brique : avant de la traduire par des syllabes et des mots, l'homme l'a exprimée à l'aide de symboles ou de figures, images plus ou moins exactes du fait ou de l'idée. L'imperfection d'un art aussi laborieux était-elle de nature à favoriser les communications de la pensée ?

Mais aujourd'hui, on a merveilleusement perfectionné l'invention de Gutenberg : la vapeur et l'électricité ont été utilisées en ce sens, et il semble que la rapidité avec laquelle on peut aujourd'hui *immortaliser* sa pensée,

puisse, par hyperbole, être comparée au mouvement même de la pensée.

La gravure sous ses différentes formes, est venue ajouter de l'intérêt au livre, et les bibliothèques en voyant augmenter leur catalogue, ont aussi vu s'augmenter le chiffre de leurs lecteurs.

Le mouvement intellectuel de notre époque est très intense. On explore l'inconnu, on approfondit comme dans les sciences, les lettres, les arts ; l'étude des mémoires jette de la lumière sur plusieurs points d'histoire ; et le fruit des recherches contemporaines s'ajoutant à ceux qu'ont accumulés les siècles précédents, augmente sans cesse l'avoir intellectuel du genre humain.

Le lecteur est parfois embarrassé quand, à travers cette moisson de la pensée, il lui faut séparer l'ivraie du bon grain. Le choix du bon livre est donc important, puisque c'est au bon livre qu'il faut demander la satisfaction des besoins de l'intelligence dans la recherche de l'utile et de l'agréable. Un commerce familier avec les maîtres de la pensée, nous laisse toujours quelque chose qu'Horace comparait au parfum que laisse au vase, la liqueur dont il vient d'être rempli.

Aucun livre n'est indifférent : il est bon ou mauvais. Il faut donc rechercher l'atmosphère élevée des bons auteurs, seuls capables de répondre aux délicatesses du goût comme aux besoins de l'esprit ; seuls capables de donner cet intime contentement que Lebrun a chanté en des vers si beaux :

“ A couvert des frimas, quel charme inexprimable,  
De lire, de rêver tranquille en son réduit  
Près du feu rayonnant qui brûle à petit bruit !  
Le soir, quand le silence occupe nos demeures,  
Que seules de la nuit, se répondent les heures,  
Qu'on aime à prolonger le doux travail des jours !  
Le temps fuit, l'airain sonne, et l'on veille toujours  
Et dans la longue extase où se perd la pensée,  
On ne se souvient plus de la nuit avancée ”.

\* \* \*

L'homme qui aime les livres ne connaît pas l'ennui. Il pourra, sans doute, avoir ses heures de chagrin et d'inquiétude (elles sont le lot de tous les hommes qui ne sont pas absolument égoïstes) ; mais il résistera à cette sorte de vide qui envahit l'âme privée d'action ou d'intérêt aux choses, il résistera à cette vague mélancolie qui assombrit et enlève l'énergie.

La lecture fixe : elle occupe, elle égaye. La lecture d'un beau livre, c'est comme la visite d'un fidèle ami. *Un livre est une âme qui ne change pas*, a dit De Pixerecourt.

Utile à tous, la lecture l'est surtout à la jeunesse. Faite avec méthode, soutenue par l'analyse, elle constitue un des plus puissants moyens de culture intellectuelle, parcequ'elle met en activité le jugement, l'imagination et le goût.

De plus, le langage d'un lecteur sérieux et intelligent se ressent toujours de la correction et de l'élégance de la société avec laquelle sa pensée a d'habituels rapports.

L'exercice des facultés les développe et augmente les forces intellectuelles comme les forces physiques.

L'homme qui ne lit pas sera toujours imparfaitement au courant de ce qui se dit et se fait en dehors de l'horizon étroit de son existence personnelle, et il le regrettera en beaucoup de circonstances.

C'est parcequ'on a reconnu la vérité de ce fait qu'on lit aujourd'hui peut-être plus qu'en aucun temps. On lit pour s'instruire et se mettre au courant des dernières productions de la pensée universelle dans le monde scientifique, artistique et littéraire ; on lit pour se distraire, charmer ses loisirs, et donner en quelque sorte le repos à l'esprit fatigué.

L'égoïsme du monde nous fait chercher dans les pages choisies, l'élévation des sentiments, la sérénité de l'âme, et dans les temps de peines comme aux heures sombres du découragement, la lecture a souvent été la messagère de la consolation et du reconfort.

\* \* \*

La multiplicité des livres en a rendu le contrôle plus difficile ; elle a favorisé la contrebande morale : les mauvais écrits s'en trouvent bien.

Qui dira les ravages causés par les mauvais auteurs ? On ne pourra jamais en parler trop souvent ; on ne pourra jamais être trop vigilant pour saisir et dénoncer ceux qui attaquent la foi et les mœurs.

S'il faut encourager les lectures : on comprend qu'il

n'est question que des saines œuvres ; de celles qui instruisent et recréent honnêtement, de celles qui développent l'âme par la culture de toutes ses hautes facultés, et la tempèrent moralement, en orientant vers le bien et les affections du cœur et les forces de la volonté.

Hélas ! qui nous délivrera de la peste des mauvais livres ? Ils trouvent dans la curiosité malsaine de beaucoup de lecteurs, un aliment continu : on y spéculé sur les mauvaises passions. Que de romans ont aujourd'hui leur source dans la vanité et la cupidité ; on y flatte l'amour de l'argent et le sensualisme.

On promène le lecteur de séduction en séduction : on veut lui donner de la sensation, et on étale les turpitudes les plus humiliantes.

On fait de la vie une arène fantastique, où l'erreur triomphe, où le mal est adulé, et où la vertu défigurée est reléguée dans le coin de leur déférence comme un ornement démodé.

Comment s'étonner après cela, que le jugement, que la Bruyère disait *être plus rare que les diamants* ne subisse l'influence pernicieuse d'une pareille société ?

Le goût et le cœur seront-ils plus à l'épreuve du mauvais livre ? Non.

La conséquence ; c'est l'abaissement de l'esprit et du cœur.

C'est l'affaiblissement de la foi, de la morale et de l'autorité. C'est le cortège des misères de l'âme parfois plus poignantes que les misères physiques.

On comprend que l'Eglise se soit émue de la surproduction des mauvais livres, que le Saint-Père ait placé au premier rang des dangers que courent les fidèles, *la licence des écrits et la diffusion des mauvais livres* ; car, disait il dans la Constitution Apostolique *Officiorum* du 25 janvier 1897, *on ne peut concevoir rien de plus pernicieux que les mauvaises lectures, rien de plus apte à entraîner les âmes au mépris de la religion et aux occasions dangereuses du péché.*

\* \* \*

A mesure que l'instruction se développe chez le peuple, se fait sentir chez lui le besoin de lire. Il faut à son intelligence une nourriture substantielle et pure.

Le mauvais livre ne nourrit pas : je le comparerais à un poison qui ruine et donne la mort.

Mieux vaudrait ne pas lire que de se donner à de mauvaises lectures, qui énervent, abaissent et corrompent. Mieux vaudrait ne pas avoir de bibliothèques, que d'en avoir de mauvaises, et il devrait y avoir une ligue d'honnêtes auteurs et lecteurs capable de forcer l'autorité civile à la désinfection fréquente de toute bibliothèque populaire cherchant à se transformer en foyer de corruption.

Lisons donc beaucoup ; mais lisons avec méthode, et surtout bannissons impitoyablement les lectures troublantes et malsaines.

Que les lecteurs respectables enseignent le respect de la morale et de l'autorité à ceux qui l'oublient en s'abs-

tenant de les lire et, en les dénonçant sans merci à la vindicte publique.

Il est en matière d'appréciation morale des livres, de précieux et désintéressés conseillers, dont la présence serait pour le monde lecteur un gage de sécurité en face de l'apparition des livres pernicious, et de la surproduction malsaine, le seul et véritable *péril livresque* qui doit être combattu.

L. M.

---

## L'ÉGLISE AUX PHILIPPINES

---

L'*OSSERVATORE Romano* a publié vers la mi-décembre la bulle *Quæ mari sinico*, qui règle les modifications de la situation de l'Église aux Philippines, en la faisant précéder des réflexions suivantes : « Le changement public produit aux îles Philippines par la fin de la domination espagnole a rendu nécessaire quelques modifications et réformes dans l'organisation et la discipline de l'Église en cet archipel. Le Saint-Siège, toujours soucieux du bien spirituel des âmes en toutes les parties du monde, après avoir étudié et examiné à fond la nouvelle situation, a réglé ces réformes dans la bulle *Quæ mari sinico*, du 17 septembre. La bulle elle-même rappelle avec éloge l'initiative du gouvernement américain qui envoya à Rome une commission spéciale pour s'entendre avec le Saint-Siège sur quelques points concernant l'Église dans les Philippines, les accords convenus devant se traduire en actes à Manille ».



La bulle est très longue et comprend cinq colonnes de l'*Osservatore Romano*. Les modifications et réformes sont groupées sous les douze titres suivants : 1. Nouvelle circonscription des diocèses ; 2. Métropolitain et évêques suffragants ; 3. Chapitres de l'église métropolitaine et des évêchés suffragants ; 4. Vacance du siège dans les diocèses suffragants ; 5. Clergé séculier ; 6. Séminaires ; 7. Instruction religieuse des enfants et Université de Manille ; 8. Clergé régulier ; 9. Paroisses ; 10. Missions ; 11. Discipline ecclésiastique ; 12. Pacification des esprits et respect des autorités publiques.

La Bulle commence par ces préliminaires qui rappellent l'histoire de l'Eglise aux Philippines : « Dispersées dans la mer de Chine et l'océan Pacifique, s'étendent sur un vaste espace des îles qui de Philippe II, roi d'Espagne, reçurent le nom de Philippines. A peine Hernando de Magalhanes les avait-il découvertes qu'aus sitôt la croix fut plantée sur le rivage ; elles étaient ainsi consacrées à Dieu, et la religion catholique en prenait possession.

« Dès ce moment, les Pontifes romains n'eurent rien plus à cœur que de gagner à la foi du Christ ces insulaires idolâtres. Ils trouvèrent un appui dans le zèle apostolique de Charles V et de son fils Philippe, roi d'Espagne. Avec la grâce de Dieu, les membres de diverses familles religieuses virent leurs efforts courageux et les désirs du Saint Siège couronnés d'un plein succès. Après quelques années, Grégoire XIII pouvait déjà songer à mettre un pasteur à la tête de cette jeune

église ; et il institua l'évêché de Manille. A ces heureux commencements répondirent pleinement les accroissements successifs. Nos prédécesseurs et les rois d'Espagne, joignirent leurs efforts éclairés : l'esclavage fut aboli, les indigènes furent instruits dans les lettres et les arts et participèrent à ces bienfaits de la civilisation ; des temples furent élevés et somptueusement ornés ; le nombre des diocèses fut augmenté. Le peuple et l'Eglise des Philippines se distinguaient par la splendeur de la civilisation, la dignité et le zèle de la religion. Les rois d'Espagne protégeaient la religion ; les Pontifes romains leur avaient donné le droit de patronat ; et aussi régnait l'ordre et la prospérité dans l'Eglise catholique aux Philippines.

« Le changement que le sort des armes amena dernièrement dans le régime politique a eu son contrecoup dans la situation religieuse. Avec la domination espagnole, a naturellement pris fin le droit de patronat des rois d'Espagne. Ainsi l'Eglise s'est trouvée à jouir d'une part plus considérable de liberté, chacun ayant obtenu la possession pleine et entière de ses droits.

« Il ne fallait pas que ce nouvel ordre de choses pût compromettre la vigueur de la discipline ecclésiastique : Nous devons donc, sans aucun retard, rechercher le mode d'agir, les tempéraments que réclamait la situation nouvelle. A cet effet, Nous envoyâmes en mission extraordinaire aux Philippines, Notre vénérable Frère Placide Louis Chapelle, archevêque de la Nouvelle-Orléans. Il devait examiner en personne l'état des affai-

res ; régler immédiatement celles qui ne pouvaient attendre et Nous faire de tout un rapport exact. Notre envoyé s'est acquitté de sa mission à Notre entière satisfaction, méritant nos éloges publics que Nous lui donnons en ce moment.

« Puis il arriva que le gouvernement des Etats Unis d'Amérique prit l'heureuse initiative de traiter directement avec le Saint-Siège, par le moyen d'une commission particulière, sur la façon de régler quelques questions concernant les affaires catholiques aux Philippines. Nous fûmes heureux de favoriser ce projet. Grâce à l'habileté et à la modération des négociateurs, il fut facile de trouver la voie d'un arrangement ; cet arrangement sera maintenant à réaliser sur place.

« En conséquence, après avoir entendu les avis de quelques-uns des EEmes cardinaux de la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, après avoir mûrement pesé toutes choses, nous édictons et publions, par la présente constitution apostolique, les mesures qui nous ont paru d'une très grande utilité pour les intérêts de l'Eglise aux îles Philippines. Et ce que Nous constituons ainsi de Notre autorité suprême, Nous espérons qu'à la faveur de l'équité et de la justice du gouvernement, tout sera observé avec un soin religieux ».

---

**SOUVENIR**

Du dévoilement du monument érigé à la mémoire

DE

L'HONORABLE BARTHELEMY JOLIETTE

En la ville de Joliette

LE 30 SEPTEMBRE 1902

**DISCOURS**

D'ouverture de la cérémonie, prononcé par l'honorable juge  
BABY, C. P. L. L. D., chevalier grand' Croix de l'Ordre de  
Saint-Grégoire-le-Grand, président de la Société de  
Numismatique et des Antiquaires de Mont-  
réal, président de la Société Histo-  
rique de Montréal, etc., etc.

Mgr l'administrateur du diocèse de Montréal,

M. le maire,

Mesdames et messieurs,

Il y a quelque cinquante ans, une foule nombreuse,  
accourue de tous les points de notre province,  
accompagnait à sa dernière demeure un de nos  
concitoyens les plus aimés, les plus respectés.

Aujourd'hui, la mémoire de cet homme de bien réunit encore une foule, plus nombreuse peut-être qu'alors, mais chez laquelle, aux larmes, aux regrets que soulève l'éternelle séparation, ont succédé l'enthousiasme et l'admiration.

Alors que les pleurs s'entendaient à chaque foyer, dans les rues, au lieu saint, quand le siècle dernier eut laissé tomber dans l'insondable éternité ses dix premiers lustres, marqués par des agitations dont nous percevons encore les douloureux échos, je disais, tout jeune homme, devant un auditoire d'élite, les vertus personnelles et civiques de Barthélemy Joliette. Au près de sa dépouille mortelle à peine refroidie, j'essayais de retracer les grands exemples qu'il nous avait donnés, afin que le souvenir en demeurât en nos âmes gravé tout aussi profondément que son nom l'est maintenant sur ce granit.

En ce moment, où nous célébrons avec des transports de joie bien légitimes, la mémoire de cet homme qui nous fut si cher, permettez-moi de vous adresser de nouveau quelques mots.

A l'époque où la mort nous le ravit, en face de la tombe à peine refermée sur cet homme dont la vie entière avait été consacrée à faire le bien, ma tâche avait été facile, car mes paroles trouvaient de l'écho dans tous les esprits, laissaient leur empreinte dans tous les cœurs.

En sera-t-il ainsi, en la belle démonstration publique de ce jour ? J'ose l'espérer.

Le temps, ce cruel maître qui émousse sans cesse et détruit même les choses, tant dans l'ordre physique que dans l'ordre moral ; ou encore, qui les défigure, les fait tomber dans l'oubli ; le temps, dis je, a-t-il pu reléguer dans l'ombre le souvenir de celui qui, de son vivant, avait été si aimé, si respecté de tous ?

— Mais non ! Cette multitude, je dirais presque accourue de partout pour prouver sa gratitude aussi bien que son admiration, me convainc que sa mémoire est aussi vivace en ce moment qu'elle l'était il y a un demi siècle.

Plus heureux que la plupart de ceux qui m'entendent, j'ai connu personnellement M. Barthélemy Jollette, je puis donc vous en parler en toute connaissance de cause, sans exagération, comme sans reticence.

Ce n'est point parmi les savants, dont les travaux ont illustré leur siècle ; ce n'est point parmi les découvreurs, ajoutant des royaumes à leur patrie ; ce n'est point parmi les conquérants, dont les exploits ont fait tressaillir les nations et porter le nom par delà les océans ; ce n'est point parmi ces hommes illustres qu'il peut être rangé — et cependant, son œuvre s'empreint du génie de chacune de ces gloires.

\* \* \*

Ce fut un grand canadien. Le patriotisme le plus pur inspira toutes ses actions, nous nous plaçons à le reconnaître et à le proclamer hautement.

La phalange des hommes de mérite qui habitaient autrefois les régions de l'Assomption et de Berthier, était remarquable à un haut degré. Dès les premiers temps de la colonie, elle attirait sur elle l'attention générale. Laissez-moi vous rappeler tout d'abord les de Lavaltrie, les de Lanaudière, les Panet, les Pothier, les Hervieux, les de Saint-Ours, les Drouet de Richer-

ville ; et, plus tard, les Leroux, les Beaupré, les Archambault, les Lacombe, les Faribault, les Durocher, les Rocher, les Cuthbert, les Deligny, les de Grandpré, les Berczy et tant d'autres dont les noms m'échappent.

M. Joliette était l'un d'eux, et des plus remarquables, nul ne pourrait le contester.

Notaire distingué, savamment versé dans les lois de son pays qu'il expliquait avec une grande clarté à ses nombreux clients, il ne tarda pas à se faire une réputation des plus enviabiles parmi ses concitoyens. Sa grande probité, sa droiture en toutes choses, son jugement toujours marqué au coin de la lucidité et de la sagesse, l'indiquèrent tout naturellement au peuple qui le porta à l'Assemblée législative. Il y occupa bientôt le haut rang que ses électeurs du comté de Leinster lui donnaient dans leur estime et dans leur admiration.

La Couronne ne tarda guère à l'appeler au Conseil législatif, et subséquemment, en 1841, il formait partie du conseil spécial dont les travaux sont empreints du cachet de cette sagacité que nous savons.

Fortement attaché au régime anglais qu'il considérait avec raison être le protecteur de nos libertés religieuses, civiles et politiques, il refusa péremptoirement à M. Papineau d'entrer dans le mouvement insurrectionnel de 1837, contribuant par là beaucoup à la tranquillité qui régna alors dans ce coin de notre pays.

Ayant uni son sort à celui de Melle de Lanaudière, M. Joliette devint, par là même, possesseur d'un tiers de la Seigneurie de Lavaltrie et d'une partie du canton de Kildare, l'un et l'autre alors peu ou point défrichés.

Il prit dès lors la grande résolution de faire de la colonisation, la maîtresse œuvre de sa vie, en abandonnant la carrière qui, jusque là, n'avait été pour lui qu'une source de gains légitimement acquis et d'honneurs bien mérités.

Cette détermination de sa part et de la part de sa compagne dévouée exigeait d'eux de grands sacrifices, on le comprend aisément. Il leur fallait, en effet, abandonner pour plusieurs années, pour toujours peut-être, une société agréable, policée, dans laquelle ils vivaient, renoncer à des rapports sociaux pleins d'agrément, quitter une vie heureuse, toute de charmes, pour celle des bois, remplie souvent d'ennuis.

Vaillamment secondé par Mme Joliette et, plus tard, par M. Gaspard de Lanaudière, son neveu, cette figure sympathique que nous avons tous si bien connue ; ayant hardiment pénétré dans la forêt avec de fidèles et courageux serviteurs, dont les noms nous ont été conservés, heureusement, il se mit en devoir d'exécuter son patriotique projet.

Ici même, sur cette gracieuse petite rivière qui coule à nos pieds, son génie hardi avait saisi tous les avantages d'une situation si exceptionnelle. Afin de donner corps aux rêves brillants dont son cœur et son esprit avaient été bercés et agités, quand, par une riante



journée de juin 1823, il s'était arrêté, extasié, à l'endroit où s'élève notre coquette petite ville, et avait compris que l'industrie devait être le premier facteur de la richesse de la contrée, il fit construire tout de suite les moulins, les usines que nous voyons et dans les greniers desquels fut célébré durant plusieurs années, le saint sacrifice de la messe, pour le plus grand avantage moral et religieux de la petite population. Les colons déjà arrivés formaient un noyau bien propre à encourager le fondateur, en ce qu'il voyait ses premiers efforts couronnés d'un succès presque inattendu.

Epuisé par ses continuels travaux, M. Joliette avait été forcé, vers 1825 ou 26, de passer quelques mois sous le climat salubre de Philadelphie. Son esprit d'observation le servit merveilleusement et, à son retour, il installait au "grand moulin" une série d'industries nouvelles qui contribuèrent grandement à la prospérité générale.

Dans sa perspicacité, il avait entrevu le succès, sans cependant, avec la prudence qui le caractérisait à un si haut degré, s'en rapporter tout à fait aux circonstances heureuses qui paraissaient vouloir le favoriser.

Décidé à vivre au sein même de l'établissement qu'il fondait, il fit construire en premier lieu la maison actuellement habitée par Son Honneur le Maire ; ensuite, en 1828, il jetait les fondations du vaste manoir que vous voyez à ma droite et qui ne fut achevé, par suite de circonstances calamiteuses, qu'en 1830.

C'est en ce séjour seigneurial qu'ils rendirent leur âme à Dieu, lui et sa toute charitable épouse.

Grâce à l'intelligence des Dames de la Congrégation qui sont maintenant les propriétaires du manoir, cette belle propriété nous a été conservée ; c'est une relique palpitante d'intérêt. Qui saurait en douter ?

Il fallait alimenter cette population croissante en lui donnant du travail, un travail rémunérateur. Dans ce but, il étendit considérablement son commerce de bois, en augmentant du coup la prospérité de l'endroit, mais en diminuant ses ressources personnelles, par suite des nombreuses pertes que lui firent subir des événements indépendants de sa volonté.

C'est alors qu'il crut le temps arrivé d'élever une église et de construire un collège pour le plus grand profit de la population qui était venue se grouper si merveilleusement, disons-le, autour de lui.

\* \* \*

Il voulait à tout prix que notre jeunesse fût imbue de bonne heure de l'esprit de crainte de Dieu et abreuvée du lait de la piété, qu'elle eût, en outre des éléments de la foi, une connaissance exacte et complète de notre sainte religion, qu'elle se formât aux bonnes mœurs qu'elle vécût de la vie chrétienne, loin des dangers où le vice triomphe et où succombe l'innocence.

Il savait le grand tort de l'enseignement au XVIIe et au XVIIIe siècle ; tort qui fut une des principales causes, dit l'illustre cardinal Mermillod, de l'épouvantable bouleversement de l'Europe en 1789.

Il n'ignorait point, non plus, que le XIXe siècle

avait amené avec lui les idées perverses des voltairiens, quant à l'enseignement, ce qui faisait dire au glorieux Pontife Pie VII, dans sa magistrale encyclique *Diuturni* du 15 mai 1800 :

“ Il faut que vous soyez attentifs à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a donné la surveillance. Mais la vigilance, le zèle, l'industrie, l'activité de votre amour paternel et de votre bienveillance sont dus principalement à ces enfants, à ces jeunes gens que le Christ nous a recommandés avec tant d'instances par ses exemples et par ses discours, et dont se sont attachés à pervertir et à corrompre les tendres esprits, de toutes leurs forces et dans l'espérance de réaliser ainsi plus sûrement leurs coupables projets, ces conspirateurs, ennemis de tout bien public et privé, qui tendent à confondre toute notion des droits divins et humains. Ils savent bien que, comme une cire molle qui se manie facilement, que l'on plie en tous sens, et qui peut recevoir toute empreinte, ces jeunes gens garderont, avec les progrès de l'âge, celle qu'ils auront une fois reçue et refuseront de se prêter à toute autre ; de là, ce proverbe des livres sacrés que l'on retrouve dans toutes les bouches : “ Le jeune homme suit sa première voie ; dans sa vieillesse même il ne la quittera point ”.

“ L'enseignement chrétien, dit l'empereur actuel d'Allemagne, est la force de l'individu, la sauvegarde de la société ”.

M. Joliette avait bâti son collège en 1845 ; d'accord avec le vénérable évêque de Montréal, Mgr Bourget, il

avait résolu d'en confier la direction à une communauté enseignante. L'honorable M. Joliette ne faisait aucune de ses entreprises religieuses sans consulter son évêque qu'il aimait et vénérât comme un bon fils aime son père. L'affection et l'estime que lui portait l'évêque le payaient de retour. Mgr Bourget ramena lui-même, au printemps de 1847, après un voyage à Rome, les trois premiers religieux de Saint-Viateur, destinés au collège de l'Industrie.

M. Joliette lui-même avait tracé le cours d'études que l'on devait y suivre. Remarquons avec quelle pénétration, quelle finesse d'intuition, ce programme fut rédigé. L'auteur entrevoit déjà les besoins qui devront se faire sentir dans la suite, présentant les divers changements que notre économie sociale subira avec le temps, il veut que la jeunesse canadienne ne reste pas en arrière, mais reçoive une instruction qui la mettra en état d'occuper une position digne et honorable dans ce nouvel ordre de choses qu'il voit déjà poindre à l'horizon : aux uns, il offre l'étude des classiques et aux autres, celles des sciences nécessaires à la vie commerciale et industrielle. Il a su sagement combiner les deux, on l'admettra sans peine.

\* \* \*

Homme de haute intelligence, l'honorable M. Joliette suivait le progrès dans les sciences dans les découvertes. De son œil scrutateur et perspicace, il comprit tout de suite quelle utilité serait, pour les habitants et pour son com-

merce chaque jour plus développé, la création d'une voie ferrée reliant l'Industrie au grand fleuve.

Surmontant les difficultés les plus sérieuses qui eussent découragé tout autre que lui, il réussit enfin à établir sa ligne : nous possédions le deuxième chemin de fer du Canada.

N'avais-je pas raison de vous dire tout à l'heure que son œuvre s'imprime du génie du savant, du découvreur, du conquérant ? — Mais son nom ne franchit point les océans ! — Ce fut un grand canadien, cela suffit à notre amour, à notre vénération, à notre reconnaissance.

\* \* \*

Je me suis efforcé de vous exposer l'œuvre de notre compatriote : œuvre grandiose, destinée à s'étendre toujours davantage ! Je voudrais, ici, vous le dépeindre au moral et au physique. Il fait bon se retremper à des caractères aussi dignes, aussi élevés, aussi pleins de cordialité que le sien.

D'un caractère aimable, il attirait à lui tous ceux qui l'approchaient. Il exerçait sur les autres une sorte de fascination ; l'on se sentait heureux en sa présence, tant étaient grandes sa douceur, son affabilité.

J'ai eu le bonheur de le connaître de très près : d'aussi prêt que permettait cependant la différence d'âge qui existait entre lui et moi. Je puis donc le juger. J'ai été témoin de son immense influence ; j'ai pu me rendre compte du profond respect dont l'entouraient ses concitoyens, les populations circonvoisines.

De bien loin, on recourait à sa sagesse, à son jugement si droit, dans les différends qui surgissaient entre corps publics aussi bien qu'entre particuliers.

Dans son propre arrondissement, il faisait disparaître toutes les causes de procès, réglant à l'amiable toutes les querelles entre voisins, pratiquant avant la lettre, on le voit, la loi de conciliation : et toujours, ses décisions s'imposaient. Nul ne se fût permis d'aller à l'encontre de ses vues. Elles constituaient, pour ainsi dire, un jugement sans appel. « M. Joliette l'a dit ». Cela tranchait tout. Les plus processifs, mettant bas les armes, se soumettaient aussitôt. Tant est grand l'empire de la vertu pratiquée sans peur ni faiblesse, dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée.

Foncièrement religieux, je l'ai démontré, il fut nécessairement charitable dans toute la force de cette belle et divine expression. La religion, œuvre d'amour, et elle-même tout amour, ne serait pas, sans l'amour.

S'il fallait énumérer tout le bien qu'il a fait, les aumônes incessantes qu'il a versées dans les mains des pauvres, ce serait une tâche au-dessus de mes forces. Partout, en toutes circonstances, M. Joliette ressentit la douleur de ceux qui souffraient, s'efforçant, sinon de la faire disparaître, du moins de la rendre moins cuisante. Au foyer de ceux qui pleuraient de misère, il apportait le pain et l'argent, ramenant la joie chez les enfants qui le regardaient comme leur père, la douce espérance au cœur des malheureux parents. Charitable jusqu'au bout, il usait, dans sa manière de faire l'aumône, de la

discrétion la plus absolue. Pour lui, la main droite devait ignorer toujours ce que donnait la main gauche.

La bonté, la mansuétude, fort souvent, semblent exclure l'idée de fermeté de caractère. Il n'en fut point ainsi chez M. Joliette. S'il donnait ses ordres avec une grande douceur, s'il exprimait avec délicatesse ses opinions, chacun de ses actes ayant été mûrement réfléchi, il tenait à les faire prévaloir, il revenait bien rarement sur ses décisions. C'était réellement un *homme de caractère*, — cet homme dont on déplore chaque jour davantage la persistante diminution.

\* \* \*

La personne physique correspondait, chez lui, à la personne morale.

De taille moyenne, presque petite, il était fortement charpenté ; la tête bien assise sur des épaules courtant un peu hautes et carrées ; chevelure épaisse se relevant sur le front en fort toupet ; les traits passablement réguliers ; une bouche bien découpée et des lèvres sur lesquelles se jouait constamment un sourire bon et fin ; des yeux gris, brillant d'un éclat particulier et fascinant ceux avec qui il conversait ; un air de bonté répandu sur tous ses traits, voilà ce qu'il était en son extérieur. Il en imposait par son maintien plein de dignité, de correction sans recherche.

Sans être rhéteur ou orateur, il avait une phrase facile et d'une grande suavité ; il parlait avec conviction. Jamais l'expression forte ne lui faisait défaut, tant il concevait bien et promptement.

Son désintéressement était admirable, sa modestie sans égale. Il ne songeait qu'à se sacrifier pour le bonheur des autres. En fondant l'Industrie — aujourd'hui Joliette — il n'avait ni l'ambition d'illustrer son nom, ni le désir d'augmenter sa fortune personnelle. Son unique objectif, c'était de procurer à ses concitoyens le bien-être physique en leur fournissant les moyens d'améliorer leur sort ; le bien-être moral, en leur permettant d'élever leur famille de telle sorte que les enfants pussent occuper, dans la société, la place qu'il leur croyait assignée par la divine Providence.

\* \* \*

Que conclure des actes de la vie si remplie de cet homme distingué, de notre grand concitoyen, du généreux fondateur de notre jolie ville ?

Nous avons contracté à son égard une dette considérable de reconnaissance. Il faut donc que son souvenir soit gravé dans nos cœurs et dans ceux de nos descendants d'une manière plus durable encore qu'il ne l'est sur ce monument, élevé aujourd'hui par ses profonds admirateurs, par ses protégés reconnaissants, par l'obole des pauvres qu'il a tant aimés, par tous ses enfants.

Ce patriote éclairé, le désintéressement personifié, aurait certes mérité de notre part un témoignage de reconnaissance et d'admiration plus en rapport avec sa grande mémoire et plus somptueux. Mais je puis affirmer hautement, sans crainte d'être démenti, que nulle chose plus imposante ou plus riche ne parviendrait à



mieux exprimer nos sentiments à nous, les habitants de cette ville de Joliette !

Maintenant, M. le maire, au nom du comité que je représente, permettez que je remette à votre vigilante garde, ainsi qu'à celle de vos successeurs, cette statue que vous saurez conserver intacte, nous en avons la certitude, pour la transmettre aux générations à venir à qui elle redira les vertus du modeste héros qui en est l'objet, aussi bien que la profonde gratitude et le pur patriotisme de ceux qui l'ont élevée.

## DECRETS ET SOLUTIONS

### Sacrée Pénitencerie

Dans les suppliques de mariage, où l'on allègue comme cause de dispense l'âge de la suppliante, il n'est pas nécessaire de faire une enquête pour prouver qu'elle n'a pas trouvé jusque là un parti de condition égale.

Eminentissime Domine,

Saepe contingit obtineri Apostolicas dispensationes matrimoniales ex causa (unica vel cum aliis) *aetatis oratricis superadultae*, sic et semper expressa, vel interdum sic : *aetas oratricis anx.or. 25 aut 30, sive aliter, sed plus quam 24. Cum auctores opinentur causam hujusmodi interpretari quod usque ad illam aetatem mulier non invenerit virum paris conditionis cui nubere posset ab hac Rma Episcopali Curia Trop. quaeritur : An in verifica-*

tionem causae supra memoratae sciscitari etiam et probari oporteat mulierem superadultam usque ad illam aetatem virum parae conditionis cui nubere posset non invenisse ; et hoc ad dispensationis validitatem ?

Et Deus etc.; Tropeae, die 11 martii 1902.

D. Epus Nicoteren. et Tropien.

Sacra Poenitentiaria ad propositum dubium respondet :

*Satis esse quod certo constet de aetate superadultae.*

Datum Romae in S. Poenitentiaria die 5 aprilis 1902.

A. CARCANI, S. P. Regens.

R. CELLI, S. P. Substitutus.

## LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Au Vatican. — Le 7 janvier dernier, jour de l'Épiphanie, le Souverain Pontife a fait promulguer les décrets sur l'héroïcité des vertus dans les deux causes de béatification de la Vénérable Julie Billiart, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Bienheureuse Vierge Marie, au diocèse de Namur, et du Vénérable Père Eudes, fondateur de la congrégation de Jésus et Marie et de l'ordre de Notre-Dame de la Charité... Les décrets ont été lus dans la salle du trône, en présence du Saint-Père entouré de sa cour, et de Son Em. le cardinal Ferrata pro-préfet des Rites et posent des deux causes. La lecture a été faite par Mgr Panici, archevêque de Modicé et secrétaire de la Congrégation.

Suivant l'usage, les postulateurs des causes, Mgr Virili, évêque titulaire de Troade, et le R. P. Mallet, procureur général des Eudistes, les avocats et les procureurs des causes assistaient à cette séance, en même temps que S. G. Mgr Rouard, évêque de Nantes, et le P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, accompagné de quelques religieux.

Après la lecture, le Pape a ajouté quelques mots en latin, pour exprimer sa satisfaction d'avoir pu consacrer de son autorité apostolique les vertus des vénérables serviteurs de Dieu. Il a ajouté qu'il ne pouvait s'empêcher d'exprimer de nouveau ses vœux les plus ardents pour que la France, patrie de tant de saints, battue aujourd'hui de si violentes tempêtes, puisse jouir bientôt de la paix si désirée, grâce aussi à l'intercession de ces vénérables. Puis, à la prière de Mgr Virili, le Saint-Père a accordé sa bénédiction aux congrégations en cause; il a ensuite admis au baise-main les assistants, en leur adressant à chacun quelques mots.

— La Commission de l'Écriture Sainte. — La nouvelle Commission sur l'Écriture Sainte a commencé ses séances. Elle en a déjà tenu une première il y a quelques jours et va se réunir de nouveau incessamment. Ses délibérations étant sous le secret pontifical, on ne peut connaître ce qui s'y est dit. On sait cependant que la Commission a déterminé dans cette séance sa manière de procéder et les diverses questions qu'elle allait examiner. De plus elle a constaté l'union

de tous ses membres qui marchent d'accord ; grâce à cette unité d'action ils pourront agir plus rapidement.

**FRANCE.** — **Comité de protestation des bretons catholiques contre l'érection à Tréguier d'une statue à l'apostat Renan.** — Sous ce titre, un Comité s'est formé pour relever le défi jeté à la foi bretonne pour le projet d'érection de la statue de l'apostat Renan à Tréguier.

Dans ce Comité, présidé par l'honorable M. Deschard, commissaire général de la marine en retraite, toutes les classes et toutes les professions sont représentées. C'est un " bloc " d'honnêtes gens et de bons Français.

Il adresse aux catholiques bretons l'émouvant, chaleureux et éloquent appel suivant :

En face de l'outrage sera la réparation ; en face de la statue de Renan s'élèvera la croix.

#### AUX CATHOLIQUES BRETONS

Un Comité vient d'ouvrir une souscription pour élever dans la ville de Tréguier une statue à Ernet Renan.

Ceux qui ont pris cette initiative se sont donné la mission, non de glorifier l'homme de lettres, dont personne ne conteste la valeur, mais d'exalter l'apostat qui a tourné contre l'Eglise les bienfaits qu'il avait reçus d'elle et qui s'est fait l'ennemi personnel du Christ-Dieu.

Il suffit de les entendre, de les lire pour s'en convaincre.

C'est le défi de la Franc-maçonnerie athée et des apostasies triomphantes à la Bretagne catholique.

Catholiques bretons, relevons-le !

On affecte de ne voir en nous que des arriérés et des fanatiques ; on prétend nous traiter en parias ; on veut détruire chez nous la foi des ancêtres, nos traditions et jusqu'à notre langue ; on ose jeter l'injure à notre Dieu lui-même !

Mais nous sommes d'une race qui ne connaît ni les peurs, ni les lâchetés, et qui ne laisse pas outrager impunément ce qu'elle aime !

Libre aux Leges et à leurs complices de faire transporter au Panthéon la dépouille d'Ernest Renan : les restes d'un renégat sont à leur place dans une église profanée. Mais que chez nous, dans la cité de saint Yves, on dresse une statue à ce Judas, c'est vouloir salir notre hermine et insulter notre foi.

Debout ! Unissons-nous pour dresser, en face de cette statue, une croix de réparation, qui redise à tous les passants de la vie l'amour et la reconnaissance de la Bretagne pour son Dieu.

Que cette croix, tirée des entrailles mêmes de notre sol, s'élève comme une protestation solennelle et attire sur notre malheureux pays, livré aux sans-patrie et aux sans-Dieu, la pitié suprême du Cœur de Jésus, qui aime les Francs !

Riches et pauvres, nous vous tendons la main, sûrs de répondre à votre pensée intime, de trouver un écho dans l'âme bretonne, d'être suivis par vous tous, qui êtes jaloux de l'honneur de la Bretagne catholique et patriote, et qui avez à cœur de venger Notre-Seigneur

Jésus-Christ des blasphèmes et des sarcasmes de Renan l'apostat.

**CANADA.** — Mgr Sbaretto à Ottawa. — *Arrivée du Délégué Apostolique à Ottawa.* — Mgr Donatus Sbaretto, le nouveau délégué apostolique au Canada, est arrivé à la capitale samedi matin le 17 par le convoi du Canada Atlantique, venant directement de Washington. Il y a quelques semaines, peu après le départ de Mgr Falconio, d'Ottawa, le nouveau délégué avait télégraphié à Mgr Duhamel annonçant sa nomination. Ce n'est que vendredi le 16 que l'archevêque d'Ottawa fut informé que le délégué était en route, pour Ottawa. L'avis était trop court pour préparer une réception digne de l'éminent personnage, mais l'on décida quand même de donner autant d'éclat que possible à son arrivée.

Mgr Duhamel lui souhaita la bienvenue et lui présenta un grand nombre de membres du clergé de toutes les paroisses de la ville et de la banlieue. Tous les ordres religieux étaient représentés.

L'archevêque était accompagné de Mgr Routhier (son vicaire général), de l'hon. R.-W. Scott, secrétaire d'Etat, et d'un grand nombre de citoyens catholiques qui ont présenté leurs hommages au délégué papal.

Mgr Sbaretto est monté dans un sleigh couvert trainé par deux chevaux noirs. Il était accompagné de Mgr Duhamel et de Mgr Routhier. L'on se rendit directement au palais archépiscopal où l'on avait arboré le drapeau papal. Le Délégué et son secrétaire, le Rév. M. Scheifer, qui était le secrétaire de Mgr Falconio, ont

été les hôtes de Mgr Duhamel, avant de s'installer dans la résidence du délégué.

Une cérémonie imposante a eu lieu, à la basilique, à l'arrivée du Délégué apostolique. Il y avait une foule de membres du clergé et des fidèles venus de toutes les parties de la ville pour souhaiter la bienvenue à Mgr Sbarette. Le sanctuaire était illuminé de mille lumières et la musique était superbe. Mgr Duhamel et son chapitre, et un grand nombre de prêtres ont assisté à la bénédiction du Saint Sacrement à laquelle le Délégué a présidé. A son entrée dans le sanctuaire, le Délégué a été reçu par Mgr Routhier qui lui offrit l'eau bénite et l'encens, puis il monta à l'autel d'où il prononça la bénédiction papale, la première qu'il ait donnée au Canada.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, Mgr Sbarette, portant mitre, chasuble et crosse, s'avança à l'entrée du sanctuaire et Mgr l'archevêque d'Ottawa lui souhaita la bienvenue en termes émus en français et en anglais.

Mgr Duhamel parla en français d'abord. Au nom du clergé et des fidèles réunis, il souhaita la bienvenue à Son Excellence et déposa à ses pieds l'hommage du plus profond respect des fidèles. Le délégué vient au milieu de nous, dit-il, comme le représentant de l'illustre pontife qui gouverne l'Eglise. Il vient au nom de celui qui est le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, de celui qui parle au nom du Sauveur. Le Souverain Pontife se fait représenter par des délégués dans le monde entier ; ils parlent en son nom à ses enfants. Leurs

paroles font du bien dans l'univers entier et contribuent pour beaucoup à la solution des questions embarrassantes pour ceux qui exercent sur cette terre un pouvoir temporel. Le Saint-Père transmet son autorité à ses représentants qui viennent dire que la véritable paix ne peut s'obtenir que par l'Église catholique.

L'archevêque promet à Son Excellence le dévouement complet et entier des prélats, du clergé et des fidèles du Canada au Saint-Siège et à son représentant auquel ils seront soumis comme ils l'ont été à son illustre prédécesseur. Il trouvera que le peuple du Canada a un grand cœur, ce qui lui rendra facile l'accomplissement de sa tâche au milieu de lui.

Mgr Sbaretta a répondu en français et en anglais : il a parlé avec beaucoup de chaleur.

Il remercie d'abord l'archevêque d'Ottawa, son clergé et les fidèles de cette marque de profonde estime et considération qu'ils donnent au représentant du Saint-Siège. Cette démonstration est pour lui une preuve du dévouement et de l'attachement qui existent dans ce diocèse et dans tout le Canada pour le Saint Siège et pour Notre Sainte Mère l'Église.

Il est consolant de compter sur un dévouement semblable au milieu des contradictions et des dissensions qui existent dans le monde aujourd'hui. Il considère les fidèles réunis devant lui comme les représentants de tout le Canada, et leur dévouement et leur fidélité comme exprimant le dévouement et la fidélité des catholiques du Canada. C'est une preuve éclatante de la foi du peuple canadien. Ils doivent marcher toujours dans



---

les sentiers de la foi vive qui les anime et qui est la source du bonheur éternel.

Leur attachement au Souverain Pontife sera un bien pour le catholicisme, pour le pays et la société. Leur fidélité au Saint-Siège est un exemple frappant pour tout l'univers et une grande consolation pour le Saint-Père.

Il termine en remerciant de nouveau l'archevêque et par son intermédiaire les autres archevêques, évêques et le clergé et les fidèles du Canada, dont ils sont les représentants.

En anglais, le délégué a répété pratiquement les mêmes idées en ajoutant cependant qu'après Dieu, le Saint-Siège était redevable du dévouement du peuple canadien aux prélats et aux membres du clergé qui s'étaient dévoués pour le salut de l'Eglise ».

Après la cérémonie, Mgr Sbaretti a reçu les membres du clergé.

Mgr Donatus Sbaretti, le nouveau délégué, est né à Spolète, Italie, en 1856 ; Il est par conséquent âgé de 46 ans. Il fit ses études à Rome et fut ordonné prêtre en 1879 à l'âge de 22 ans. Il a occupé plusieurs postes importants dans le service de l'Eglise, à Rome et à l'étranger. Il a occupé le siège épiscopal de la Havane et a été attaché pendant quelque temps à la délégation papale à Washington. Dernièrement il fut nommé évêque d'Ephèse *in partibus*. C'est un linguiste distingué parlant et écrivant sept langues. Il est très renseigné sur les constitutions britanniques et américaines.